



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

31 mars 2015

AVIS II/17/2015

relatif au règlement d'application de la législation sur la réforme de la formation professionnelle :

- Projet de règlement grand-ducal déterminant le fonctionnement du comité à la formation professionnelle et l'indemnisation de ses membres

..... AVIS

Par courrier du 3 mars 2015, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a demandé l'avis de notre Chambre sur le projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

La loi du 19 décembre 2008 institua ce comité à la formation professionnelle qui prit la relève du comité de la formation professionnelle à caractère tripartite. Ce dernier se réunissait en principe une fois par année, en début de l'année calendrier et analysait des données statistiques portant sur la rentrée scolaire de l'automne précédant.

Depuis l'institution du nouveau comité, une et une seule (!) réunion a eu lieu, et cela sans résultat palpable. Le nouveau comité a été élargi, et sera encore élargi par le nouveau projet de loi : des personnes avec des niveaux d'implication et de connaissances différentes sont appelées à se prononcer sur des sujets précis, ce qui n'est pas chose évidente.

Le présent projet de règlement grand-ducal prévoit la mise en place de groupes de travail, qui peuvent être épaulés par des experts : ceci est une condition essentielle pour que le stade des discussions générales soit dépassé.

Encore faut-il qu'une présidence et qu'un secrétariat professionnels donnent un appui sérieux à cette structure, faute de quoi les résultats sortant sont encore moins pertinents que ceux du conseil supérieur de l'éducation nationale.

Ceci étant notre Chambre salue toute initiative voulant instaurer un vrai dialogue entre partenaires. Encore faut-il que les moyens disponibles soient à la hauteur des aspirations.

Outre cette remarque de fond, la Chambre des salariés peut adhérer au projet de règlement grand-ducal sous avis.

Luxembourg, le 31 mars 2015

Pour la Chambre des salariés,



Norbert TREMUTH
Directeur



Jean-Claude REDING
Président

L'avis a été adopté à l'unanimité.